



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT-HUIT du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 22 novembre 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION -
Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE -
Ali ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan
ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulten
CIKCIKOGLU - Samira SFAIHI - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane
FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène
CANEVET – Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Julien
FAGULT formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Cindy DELANOE, Gulten CIKCIKOGLU, Ali
ESSARROKH, Lydie JACQUET, Ozkan ERTURK, Claude CADOT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) : /

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Cindy DELANOE, excusée, a donné pouvoir à Elise MAURY pour voter en son nom ;

Gulten CIKCIKOGLU, excusée, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en son nom ;

Ali ESSARROKH, excusé, a donné pouvoir à Amine KARIM pour voter en son nom ;

Lydie JACQUET, excusée, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son nom ;

Ozkan ERTURK, excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;

Claude CADOT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 22 novembre et 29 novembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR :

1 – Lecture du Procès Verbal du 17 octobre 2022 .

L'arrêté du Procès-verbal est reporté au 15 décembre 2022.

N°	DELIBERATIONS	Décision
2	Projet éducatif de territoire.	Adoptée
3	Education – Mise en place du dispositif « Petits Déjeuners » à l'école maternelle Gérard Philippe – Année scolaire 2022-2023.	Adoptée
4	Plan Jeunesse – Attribution d'aides.	Adoptée
5	Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Bilan à un an de la mise en œuvre des recommandations de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.	Pris Acte
6	Convention de mise à disposition entre la ville de TRELAZE et la régie ARENA LOIRE	Adoptée
7	Guide interne de la commande publique.	Adoptée
8	Délégation de service public – Gestion déléguée des activités socio-éducatives.	Adoptée
9	Budget principal Ville 2023 – Débat d'orientations budgétaires.	Pris Acte
10	Elus – Etat annuel des indemnités de fonction.	Pris Acte
11	Convention de gestion de voirie et eaux pluviales et éclairage public – Avenant de clôture – Approbation.	Adoptée
12	Reprise et constitution d'une provision pour risque de non recouvrement.	Adoptée
13	Budget principal Exercice 2022 – Décision modificative n°4.	Adoptée
14	Convention de facturation entre la Ville de Trélazé et la Caisse des Ecoles Publiques de Trélazé.	Adoptée

15	Finances – Budget principal exercice 2022 – Répartition des subventions – Culture.	Adoptée
16	Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs.	Adoptée
17	Mobilités – Attributions d'aides à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	Adoptée
18	Politique de la Ville – Convention quadripartite d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie (Ville de Trélazé – Angers Loire Métropole – Etat – Immobilière Podeliha) – Avenant de prorogation 2023.	Adoptée

Questions Diverses

- Arrêtés article L2122-22.

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 28 NOVEMBRE 2022 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 29 novembre 2022

Le Maire,

Lamine NAHAM



(Handwritten signature in blue ink)